

**ARRÊTÉ  
DE NOMINATION DU GROUPE DE TRAVAIL "PÂTURAGES BOISÉS"**

*Le Département de l'économie publique de la République et Canton de Neuchâtel,*

vu la loi sur la promotion de l'agriculture du 23 juin 1997;

vu les décisions de la commission de l'agriculture des 12 décembre 2003 et 15 mars 2004;

d'entente avec le Département de la gestion du territoire,

*arrête:*

**Article unique** Sont nommés, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2004, pour la fin de la période administrative 2001 à 2005, membres du groupe de travail "pâturages boisés":

Lavanchy Laurent	chef du service de l'économie agricole, Aurore 1, 2053 Cernier, président
Wyder Daniel	ingénieur forestier d'arrondissement, rue du Parc 119, 2300 La Chaux-de-Fonds, vice-président
Fahrni Jean	chef de l'office des paiements directs, Aurore 1, 2053 Cernier
Favre Laurent	directeur de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture, Aurore 4, 2053 Cernier
Fruttschi Marc	président de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture, Le Valanvron 28, 2300 La Chaux-de-Fonds
Jacot-Descombes Philippe	chef de l'office de la conservation de la nature, rue du Parc 119, 2300 La Chaux-de-Fonds
Pochon Charles-Henri	garde-forestier, Billodes 52, 2400 Le Locle

Le secrétariat est assuré par le service de l'économie agricole.

Neuchâtel, le 26 août 2004

Le Conseiller d'Etat  
chef du Département  
de l'économie publique

B. Soguel